

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Le 18 décembre 2017,

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Mme CLEMENT Yvette, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Mr Vincent MUNIN.

Absents : Jean-Claude MONTEL, Mélanie DELILE GILLARDEAU, Jennifer CORBEAU, Laurette HAMON.

Rémunération de l'agent recenseur

Mme Le Maire fait part à l'assemblée de la lettre de l'INSEE indiquant le recensement de la population sera réalisé en janvier 2018.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers, et qu'il y a lieu de fixer l'indemnité qui sera attribuée à l'agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Madame le Maire après délibération, le conseil municipal à l'unanimité indique que l'indemnité nette accordée à l'agent recenseur sera supérieure à la dotation versée par l'INSEE qui était fixée à 383 €, l'indemnité sera de 525 € nette comprenant 418 € d'indemnité à laquelle s'ajoutera un forfait de 107 € pour frais kilométriques.

Autorise le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

CCKB Rapport d'activité 2016

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2016 de la CCKB. Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce rapport d'activité ; Rappelle qu'il est consultable en mairie.

Avis de proposition d'aliénation maison au bourg

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'aliénation est parvenue en mairie.

Elle concerne la vente des terrains cadastrés Section A 874 et Section A 1094 situés 2 rue des Belles Dames.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas aliéner ces terrains.

Dossier église

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE 22 a alerté la mairie sur la présence d'humidité sur les murs de l'église. Cette humidité crée des salissures sur les murs récemment refaits.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'interroger sur l'assurance décennale, l'architecte M. Bernard Le Moenne à La Feuillée, par courrier.

Il est également proposé la pose de gouttières extérieures après consultation des Bâtiments de France.

Dossier habitat

Le logement adapté PMR est prêt au démarrage. Mme Le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'implantation de cette maison suite à divers propositions de l'association L'EPOK en association avec le CAUE 22.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir l'implantation proposée par l'architecte en l'état.

ZAT

Madame Le Maire informe que la SCI de Tremargat envisage d'acquérir le terrain. Une future association d'entreprise de la commune va certainement venir s'installer dans cette zone.

Remplacement de l'imprimante

Le remplacement d'une imprimante à la mairie est nécessaire, l'assemblée prend connaissance de la proposition financière reçue de B.I.O.S à St Agathon d'un montant de 543 € Net
Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de procéder à un changement d'imprimante mais souhaite attendre la réception d'autres devis.

Soutien à ENERCOOP

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de soutien financier de la Coopérative ENERCOOP La mairie est sociétaire à Enercoop.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Commissions bâtiments et voirie

Comme chaque année, le Conseil Municipal demande aux Commissions bâtiments et voiries de se réunir dès que possible en début d'année afin de déterminer les travaux à envisager pour l'année à venir.

Questions diverses

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le bulletin Municipal.

FIN DE LA SEANCE